



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 035-263502221-20230703-2023_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
22

Séance du 27 juin 2023

Objet

Constitution de la
Commission des marchés à
procédure adaptée

Nouvelle élection des
membre titulaires et
suppléants suite à la
démission d'un
administrateur élu

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Denigot qui donne pourvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 13

Vote

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

NOUVELLE ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ÉLU

Les marchés à procédure adaptée sont des marchés de montant inférieur aux seuils européens et dont la procédure de passation s'effectue selon des modalités librement fixées par le pouvoir adjudicateur selon leur montant, la nature et les caractéristiques du besoin à satisfaire, le nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles de répondre ou en fonction des circonstances de l'achat.

A compter du 1^{er} janvier 2022 les seuils européens s'élèvent à :

- 215 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et services ;
- 5 382 000 € HT pour les marchés publics de travaux.

Les modalités internes actuellement en vigueur au CCAS de Redon, pour ce qui concerne les marchés à procédure adaptée, prévoient qu'une commission des marchés à procédure adaptée se réunit pour examiner et attribuer les marchés de fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à 50 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 150 000 € HT.

Suite à la démission d'un administrateur élu, Monsieur Gildas Brégain et donc au renouvellement du Conseil d'Administration, il convient de constituer une nouvelle commission des marchés à procédure adaptée.

Il est proposé que cette composition soit composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2123-1,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de constituer la commission des marchés à procédure adaptée du CCAS de Redon pour la durée du mandat 2020-2026.

FIXE la composition de la Commission des marchés à procédure adaptée comme suit :

Président : Monsieur le Président ou son représentant désigné par arrêté

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 035-263502221-20230703-2023_22-DE

Membres titulaires :

- Maria Torlay
- Stéphanie Brault
- Hubert Lemonnier

Membres suppléants :

- Rola Abi Fadel
- Nicole Motte-Tchernia
- Marie Salitra

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

